

Découpage territorial et mal développement en Afrique

Assane SECK

La géographie qui constate, analyse et explique les réalités contemporaines ne peut être absente là où des hommes luttent pour la survie ou le développement. Aussi trouve-t-elle matière dans la situation actuelle de l'Afrique confrontée aux difficultés d'une crise, qui est peut-être la plus grave de son histoire depuis la période de la traite négrière. Qu'elle en soit arrivée, vingt-cinq ans après les indépendances nationales des années soixante, à devoir recourir à l'aide internationale pour nourrir le quart de sa population ne peut trouver justification dans la seule désertification, l'époque coloniale ayant connu aussi des périodes de grave sécheresse qui, malgré le prélèvement colonial, n'ont pas abouti à pareilles catastrophes. Du reste, la généralisation de la crise, même loin des zones sahéliennes, sa persistance malgré la baisse du dollar et du pétrole, enfin, dans la même période, l'existence ici ou là de surplus de production agricole, etc., tout cela engage à rechercher les causes des difficultés africaines et par conséquent leurs remèdes, moins directement dans les activités productives des hommes — malgré l'importance qu'elles peuvent avoir dans la crise — que dans l'organisation et l'administration des espaces et des hommes. En effet, durant les vingt-cinq années d'indépendance, on note partout ce fait majeur : la recherche d'un développement isolé dans un cloisonnement plus ou moins rigoureux. Ce n'est pas hasard si brusquement les responsables des multiples Etats du continent, prenant conscience de l'échec des politiques isolées du développement, parlent tous de regroupements pour remédier au mal africain. Certes, c'est partout dans le monde que, pour des raisons diverses, il est question de regroupements mais c'est en Afrique, continent le plus émietté, que cette idée semble s'imposer à tous. De toute façon, rêve d'aujourd'hui ou réalité de demain, cette question ne peut laisser le géographe indifférent, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier le rapport entre découpage territorial et mal développement en Afrique.

Cinquante-deux Etats, y compris Namibie et République Sud-Africaine (quarante-sept si l'on néglige les petits îles-états) sur une trentaine de millions de kilomètres carrés, c'est un record absolu, que n'atteignent, ni ensemble, compte non tenu des petites îles, ni *a fortiori* isolément, les blocs continentaux que sont l'Asie, les deux Amériques et l'Australie, pourtant près de trois fois plus étendus que l'Afrique au total. Certes, il y a le cas de l'Europe qui, sur dix millions de kilomètres carrés, regroupe une trentaine d'Etats se situant parmi les plus avancés du monde. Mais il s'agit là de conditions particulières, nulle part ailleurs réalisées : un émiettement

physique d'où résultent de nombreux milieux permettant, sur de faibles étendues, d'heureuses associations favorables à la vie économique et à la défense, tandis qu'une longue histoire faite de confrontations, d'alliances et de coopérations bilatérales ou multilatérales, a fini par créer un équilibre où grands et petits trouvent leur place viable politiquement et économiquement. Il ne s'agit nulle part ici d'un principe de découpage semblable à celui qui a fixé les frontières des anciennes colonies, notamment du continent africain. Il convient d'ailleurs de noter que l'Europe du milieu du XX^e siècle ne pouvait déjà plus se contenter d'une telle situation qui, dans les conditions économiques actuelles, aurait gravement hypothéqué son avenir. Aussi, dès les années cinquante, s'est-elle engagée dans la voie d'une intégration tendant à la transformer en un nombre limité d'espaces économiques viables et résolument tournés vers l'avenir. En effet, tandis que vingt et un pays européens, groupés dans le Conseil de l'Europe, se retrouvent en majorité dans les deux grands espaces économiques de la Communauté économique européenne, dite Marché commun (douze membres), et de l'Association européenne de libre échange (six membres), sept pays de l'Est s'organisent politiquement et économiquement dans le Conseil d'assistance économique mutuelle, dit COMECON. Ces trois organisations européennes ne laissent en dehors que quelques Etats comme la Yougoslavie, coopérant d'ailleurs avec le COMECON, l'Albanie, des petits pays, îles comme Malte et Chypre, ou des enclaves comme Monaco, Andorre, Liechtenstein, San Marin, en pratique englobés dans les espaces voisins. Voilà pour l'Europe dont l'émission territoriale en voie de correction ne peut, en aucune façon servir de bon exemple.

La singularité de l'Afrique par rapport à tous les continents, notamment les plus grands, pose un problème qui n'est certainement pas sans rapport avec la crise, également singulière, qu'elle connaît aujourd'hui.

En effet, tous les espaces naturels ne se prêtent pas impunément à n'importe quel découpage territorial en Etats souverains. Il est clair que les continents, où des unités physiques homogènes se déroulent sur de très grandes étendues, ne sont pas favorables à un émiettement politique qui ne peut que limiter les possibilités de chaque Etat. Or c'est précisément le cas du continent africain, notamment dans sa partie intertropicale, le nord et le sud représentant des situations particulières.

Au nord du continent, en effet, interviennent deux facteurs favorables que ne connaît pas l'Afrique intertropicale : un climat méditerranéen et un relief plissé de type européen.

Au nord-est, l'Egypte et la Libye sont bien de structure typiquement africaine, avec les mêmes grands espaces. Elles présentent cependant l'avantage, sur les Etats de l'Afrique intertropicale, de posséder un lisière maritime de climat méditerranéen, créant une certaine variété dans le cadre de vie. Par ailleurs, leur superficie (un million de kilomètres carrés pour l'Egypte, et un million sept cent soixante mille kilomètres carrés pour la Libye), leur donne des chances d'englober d'autres richesses, notamment minières. Ainsi, une agriculture méditerranéenne, le Nil, le Canal de Suez, un peu de pétrole pour l'Egypte, du pétrole, une petite agriculture méditerranéenne, des métaux (non encore exploités) pour la Libye, constituent des éléments particulièrement favorables. Mais apparaissent rapidement des limites : d'une part l'exiguïté des terres cultivables de la vallée du Nil, dont les possibilités d'extension par l'irrigation sont assez réduites, avec une eau d'ailleurs de moins en moins chargée de limon, tandis que la population s'accroît à un taux élevé ; de l'autre une ressource épuisable, le pétrole, déjà soumis à une baisse de prix inquiétante et dont la fin condamnerait l'agriculture artificielle qui se développe en Libye.

Au nord-ouest, le Maghreb est différent, de structure et de climat plus européen : des milieux de vie plus variés lui donnent, comme en Europe, la possibilité de rendre viables des Etats de dimensions modestes, comme la Tunisie (163 610 kilomètres carrés pour 7,3 millions d'habitants). Cet exemple tunisien mérite qu'on s'y arrête, parce que son bilan, pour son trentième anniversaire, est qualifié, par un numéro de « *Jeune Afrique* » de juin 1986, de globalement positif : « Trois Tunisiens sur quatre vivaient au-dessous du seuil de pauvreté en 1960, on n'en compte plus qu'un sur cinq en 1986. », et cela malgré le doublement de sa population. Cet exem-

ple montre que ce qui est déterminant pour la viabilité des Etats, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est surtout la variété des ressources englobées. C'est ce facteur qui explique qu'on se batte dans ce nord-ouest africain pour un morceau de désert, qui, presque vide d'hommes, peut cependant contenir des ressources complémentaires. Aussi est-il significatif de constater que l'Algérie dont plus de 80 % de la population sont concentrés sur moins de 20 % de la superficie totale (2 381 741 km²) n'ait rien voulu sacrifier de son Sahara lors des négociations pour l'Indépendance en 1962. Bien lui en a pris, car les immenses étendues sahariennes sont pleines de richesses minières. Cette remarque, s'ajoutant à des considérations d'ordre géopolitique, permet en tout cas de mieux comprendre l'enjeu du Sahara occidental : sans parler des richesses minières et halieutiques, sa situation géographique est intéressante pour l'Algérie enfermée en Méditerranée ; intéressante aussi pour le Maroc cherchant à éviter coûte que coûte un semi-encerclement. L'unité régionale ou sous-régionale apporterait une solution heureuse et pacifique à ces problèmes.

Il apparaît ainsi que le monde nord-africain, sans connaître les mêmes difficultés que les Etats sud-sahariens, n'en a pas moins intérêt, pour son développement, à réaliser une certaine intégration.

Il en est de même à l'extrémité méridionale de l'Afrique. Bien qu'appartenant structurellement au socle africain, comme l'Egypte et la Libye, elle a été relativement fragmentée par la tectonique récente. De cette structure est résultée une grande diversité de reliefs et de milieux bioclimatiques. L'Etat Sud-Africain, avec une superficie assez importante (1 221 035 km²) a l'avantage, presque unique en Afrique, d'englober des milieux de vie très différenciés en plaine, en bas et hauts plateaux : du climat méditerranéen au climat désertique en passant par des climats sahélien et tropical humide. S'y trouvent ainsi rassemblées d'importantes possibilités de développement.

Cependant, pour l'heure, l'essentiel des richesses mobilisées y provient de l'exploitation sévère d'une majorité noire par une minorité blanche qui accapare presque tout à son profit. Par ailleurs, enclavant les deux minuscules Etats du Lesotho (30 350 km²) et du Swaziland (17 363 km²), membres de l'Organisation de l'unité africaine, réserves de main-d'œuvre pour l'Etat raciste, l'Afrique méridionale ne peut espérer un développement continu en dehors d'une démocratisation interne ouvrant la voie à une bonne coopération sous-régionale ou régionale, et même à une intégration mutuellement bénéfique au reste du continent.

De ces situations relativement favorables réalisées au nord et au sud du continent nous pouvons déjà tirer une conclusion, à savoir l'intérêt de la diversité des milieux de vie pour la viabilité des Etats et leur développement. Il convient d'ajouter que l'étendue n'est pas sans importance, comme espace vital, puisqu'elle donne des chances supplémentaires d'englober des milieux et ressources divers.

L'importance de l'étendue devient d'ailleurs primordiale sur les grandes plaines des vieux socles où l'usure des reliefs raréfie la diversité des milieux bioclimatiques, qui s'y présentent en immenses unités quasi uniformes. L'Afrique intertropicale entre dans cette catégorie.

Constitué d'un ensemble de vieux terrains, anciennement plissés, consolidés, puis arasés, parfois recouverts de sédiments récents mais sans jamais en perdre sa rigidité, ce bloc africain n'a réagi aux secousses tectoniques récentes qui ont plissé le nord-ouest et fragmenté le sud, que par des mouvements verticaux soulevant ou abaissant de vastes ensembles. Aussi son relief apparaît-il aujourd'hui comme d'immenses étendues de faible altitude, notamment au nord et à l'ouest (plaines ou cuvettes plus ou moins fermées, bordées de roches dures ayant résisté à l'érosion et traversées par de grands fleuves coupés de rapides à l'entrée et à la sortie de ces cuvettes), ou de hautes surfaces, notamment à l'est (hauts plateaux intercalés de lacs de fractures ou d'effondrement, avec de nombreux cônes volcaniques). Sur les latitudes africaines de l'ouest et du centre, les climats zonaux s'étendent largement et déterminent, en grande partie, la qualité des milieux de vie. Ainsi les zones désertiques (moins de 300 mm de précipitation) et les Sahels, aux limites fluctuantes tant au nord qu'au sud du continent, couvrent, si l'on inclut la Namibie et le Botswana,

plus du tiers de l'Afrique, tandis que la zone humide, avec ou sans sécheresse saisonnière, prend l'Afrique intertropicale en écharpe.

Il est clair que du découpage d'Etats souverains dans ces vastes ensembles climatiques ne peuvent résulter que des entités quasi uniformes portant toujours la marque d'une certaine absurdité, les frontières fixées, même lorsqu'elles sont dites naturelles (fleuves, plateaux, lacs, etc.), divisant bien souvent des groupes ethniques cohérents. Tels apparaissent les Etats découpés dans les zones sèches (Sénégal, Gambie, Mauritanie, Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad, Soudan, Ethiopie, Somalie, Djibouti au nord, Botswana et Namibie au sud) : les effets stérilisants de la sécheresse y sont si puissants, si tyranniques même, que ni les bordures maritimes, ni les hauts plateaux de la Corne de l'Afrique et de Namibie, ne peuvent apporter plus que des nuances à peine sensibles. Dès lors on comprend que les difficultés y soient partout de même ordre, quelles que soient l'étendue du pays et l'importance de la population.

Ce n'est pas que les ressources fassent totalement défaut : si la sécheresse sur plus des deux tiers de l'année y soumet toujours l'arbre à rude épreuve, par contre, indépendamment de l'existence possible de richesses minières, l'herbe, les céréales, les légumineuses peuvent y prospérer. Ces zones semi-arides, qu'elles soient basses ou hautes, pourvu que l'eau n'y soit pas totalement absente, sont les domaines par excellence de l'élevage et de la culture des céréales rustiques à cycles très courts (mil, fonio, etc.).

Les difficultés, toujours présentes, proviennent de l'insuffisance ou de l'irrégularité des précipitations. L'homme peut y remédier, ponctuellement par des forages, mais plus radicalement lorsqu'existent les moyens financiers (qui dépassent souvent ceux d'un Etat) par des barrages sur les grands fleuves traversant plateaux, plaines et cuvettes, qui constituent des instruments plus efficaces que les ouvrages réalisés sur les rivières côtières salées sur une grande partie de leurs cours.

Ainsi le problème des Etats découpés dans ces zones sèches réside dans le fait que les possibilités de vie y étant dispersées sur d'immenses surfaces, l'unité peut être viable là où l'émiettement ne crée que des difficultés à tous.

Contre toute attente, tels apparaissent aussi les Etats découpés dans les zones humides de l'Afrique intertropicale. Celles-ci comme les zones sèches s'étendent, avec leurs nuances, sur d'immenses surfaces, si bien qu'il y a peu de chances pour que chacun des multiples Etats qui se les partagent puisse englober suffisamment de milieux différents pour disposer de productions rurales équilibrées (cultures vivrières et industrielles, élevage, etc.) ou de ressources énergétiques et minières importantes. Ces Etats des zones humides ont, en effet, la particularité d'avoir, non compris les îles (sauf Madagascar, semi-continent), une superficie moyenne bien plus faible qu'en zones sèches (460 000 km² contre 870 000 km², pour un nombre double d'Etats (25 Etats contre 13), et des superficies d'ensemble de même ordre de grandeur (11 900 000 km² contre 11 200 000 km² pour les zones sèches)¹. Or, si déjà dans les zones sèches où six Etats sur treize (nord et sud de l'Equateur) dépassent le million de kilomètres carrés (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Soudan et Ethiopie), ces superficies se révèlent insuffisantes pour englober d'importantes ressources, qu'en sera-t-il dans les zones humides où deux Etats seulement (Angola et Zaïre) atteignent et dépassent ce million de kilomètres carrés ?

En somme, à peu d'exceptions près, quelle que soit la zone considérée dans cette Afrique intertropicale, les Etats qui y sont découpés affrontent la même difficulté : l'absence de diversité dans les milieux de vie et les ressources actuellement mobilisables. C'est ce qui explique que, même dans les zones humides apparemment favorisées, seuls les Etats ayant eu la chance de disposer d'importantes ressources minières, surtout énergétiques, ou ayant su poursuivre et développer l'économie

1. Les Etats sont classés dans les zones sèches ou humides en fonction de la situation de la plus grande partie de leur superficie. Les superficies indiquées ci-dessus sont calculées à partir de celles des Etats, compte non tenu des îles.

coloniale de plantation sans pour autant négliger les cultures vivrières, paraissent en meilleure position que les Etats du Sahel. Dès lors, entre les Etats d'une même zone, et même de zones différentes, une coopération étroite allant jusqu'à l'intégration s'impose comme une nécessité du développement moderne.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt d'observer ce qui se passe dans les continents aux reliefs similaires. En effet, tous les vieux socles réalisent des milieux de vie présentant certaines similitudes : terrains usés et rigides, immenses plâtitudes donnant plaines ou bas plateaux traversés par de grands fleuves avec parfois des reliefs résiduels, enfin milieux bioclimatiques peu nuancés et une humanisation difficile. C'est le cas de l'Union soviétique, notamment dans sa partie sibérienne, du Canada, d'une grande partie des Etats-Unis d'Amérique du Nord, du Brésil, de l'Australie, etc.

Il est évident que si chacun des blocs anciens de ces pays se partageait seulement une quinzaine ou une vingtaine d'Etats souverains qui s'ignorent pratiquement, se livrent une concurrence sauvage, se jalouant, et même se combattant, peu d'entre eux seraient viables. La puissance des Etats énumérés ci-dessus a essentiellement pour base les ressources englobées dans leurs immensités et mobilisables ou déjà en partie mobilisées, sans compter les richesses encore inconnues :

- Australie : 7 682 300 km²
- Brésil : 8 511 965 km²
- Canada : 9 922 330 km²
- USA : 9 363 350 km²
- URSS : 22 403 200 km²

Ce dernier pays, à lui seul, s'étend, on le voit, sur une superficie du même ordre de grandeur que l'ensemble de l'Afrique intertropicale.

On comprend mieux la situation absurde de l'Afrique, balkanisée alors que reliefs et bioclimats y commandent des regroupements en vastes ensembles capables d'englober des potentialités économiques importantes et variées. L'importance des blocages résultant des frontières politiques actuelles, qui commence à apparaître clairement aux responsables africains, a été vigoureusement soulignée par P. PELISSIER.

« En créant des Etats aux limites linéaires, les frontières politiques ont surimposé à l'occupation traditionnelle du sol une grille territoriale dont la rigidité va s'affirmer et qui a pour double effet d'une part de délimiter le champ de politiques différenciées et parfois opposées, d'autre part de créer des déséquilibres souvent profonds au sein d'espaces marqués, au plan agricole au moins, par une rare homogénéité naturelle. »

Et plus loin :

« On est frappé par la brutalité et la rapidité avec lesquelles s'exerce l'influence des frontières, des inégalités et des déséquilibres qu'elles entraînent, et combien interviennent peu, en comparaison, sinon de manière seconde voire secondaire, les changements de l'appareil technique de production. »

Et enfin le géographe de conclure :

« L'antidote à la pauvreté des paysanneries africaines est dans une meilleure utilisation de l'espace... Une meilleure utilisation de l'espace ? Les conditions premières en sont, de toute évidence, politiques : que les cadres, et d'abord les responsables de l'administration du territoire, assurent leurs tâches avec efficacité et sagesse, et les paysans africains se chargeront du développement. »²

2. PELISSIER (P.), 1985 — *Des labours de Cluny à la Révolution Verte*, Paris, PUF : 210-222.

L'intégration aux niveaux local, régional, ou continental apparaît ainsi comme une nécessité vitale pour le développement de l'Afrique. C'est elle qui, en corrigeant les aberrations nées du partage colonial, peut permettre de spécialiser les diverses zones, et même les divers terroirs locaux à l'intérieur des Etats, dans leurs vocations productives naturelles. A cet égard, il convient de noter que, même dans le domaine agricole, dont l'extrême faiblesse au plan de la production alimentaire est au centre de la crise actuelle, l'Afrique réalise, d'ores et déjà, quelques performances remarquables :

- 70 % de la production mondiale de cacao,
- 50 % de la production mondiale d'huile de palme,
- 33 % de la production mondiale de café.

L'intégration et la spécialisation agricole libéreraient les Etats de la hantise de tout produire, même dans les conditions les plus antiéconomiques. Qu'est-ce qui obligerait le Sénégal, par exemple, à s'acharner à poursuivre la production, sur des terres semi-salées, d'un sucre de qualité douteuse et beaucoup plus coûteux que sur le marché mondial, alors que la production massive de viande et de céréales (mil), où il pourrait valablement se spécialiser, fournirait d'excellents moyens d'échanges ?

Mais l'intégration permettrait aussi une valorisation optimale des grandes ressources minières et hydrauliques dont l'Afrique est si bien dotée :

- 97 % des réserves mondiales de chrome,
- 85 % des réserves mondiales de platine,
- 64 % des réserves mondiales d'uranium,
- 13 % des réserves mondiales de cuivre,
- d'importantes quantités de fer, de bauxite, de nickel, de plomb, de phosphate, etc.
- 20 % du potentiel électrique mondial,
- 20 % du pétrole commercialisé dans le monde (sans les Etats-Unis et l'Union soviétique), etc.³

La mise en valeur commune de ces richesses dans une Afrique intégrée permettrait la création de grandes unités industrielles, capables enfin, parce que s'appuyant sur d'importantes masses de consommateurs, de faire face, à armes égales, à la concurrence internationale, aujourd'hui toujours victorieuse et donc maléfique à l'économie africaine.

Enfin l'intégration pourrait seule permettre, compte tenu de l'explosion démographique dont la poursuite est prévisible en Afrique dans les vingt ou trente prochaines années, de rationaliser et de faciliter les migrations de populations qui seront parmi les impératifs majeurs de demain.

Alors seulement disparaîtrait un des facteurs importants du mal développement que constituent les égoïsmes nationaux actuels qui induisent en erreur ceux qui espèrent survivre aux voisins aujourd'hui moins bien pourvus. Il est en effet significatif de constater que, dans le cadre du Plan d'action de Lagos, des réserves ont été formulées par ceux qui soupçonnaient que leurs richesses, notamment en matière d'énergie, faisaient l'objet de convoitises de la part de ceux qui n'en avaient pas.

Cette nécessité de l'intégration des Etats actuels dans des espaces économiques conséquents fait, depuis quelques années, l'objet de nombreuses déclarations. Le Plan de Lagos, déjà cité, s'inscrit dans cette perspective. Mais il n'est pas certain que la méthode simplement indicative, actuellement préconisée, puisse atteindre les résultats escomptés dans les délais retenus. En tout cas il est significatif de constater que la première étape de ce plan, 1980-1985, s'est achevée sans réalisation majeure et que les difficultés de l'Afrique, loin de s'atténuer, s'aggravent plutôt.

L'intégration souhaitée devrait tendre rapidement à une certaine supranationalité qui ne paraît pas facile d'implémentation au niveau continental. Aussi semble-t-il plus

3. Plan d'action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat de l'Organisation de l'Unité Africaine, en 1980, Edition OUA.

réaliste de s'orienter vers les niveaux sous-régional ou régional, où de grands espoirs sont permis. Déjà, à l'ouest, même si l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) groupant Mali, Mauritanie et Sénégal et l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) avec la Gambie, les deux Guinées et le Sénégal, où pourtant les partenaires sont liés par des réalisations concrètes, constituent des espaces insuffisants. la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) et surtout la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui groupe les 16 Etats de l'Afrique occidentale, se sont engagées dans des expériences intéressantes, à encourager. Des groupements analogues à cette dernière tentative pourraient s'organiser, sans exclusive aucune, en Afrique centrale, en Afrique australe, à l'est et au nord de l'Afrique, une sorte de confédération de ces espaces économiques reliant l'ensemble au niveau continental. Si je peux me permettre une comparaison, je dirai que l'intégration serait une libération des énergies et des initiatives économiques et politiques à tous les niveaux, jusqu'à celui des paysans, comparable à celle qui est intervenue aux Etats-Unis d'Amérique après la guerre de Sécession.

En effet, avec la suppression des cloisonnements si favorables à la tyrannie, serait suscitée une participation consciente des masses à l'amélioration de leur propre sort, action qui ne manquerait pas de promouvoir une démocratie réelle, indispensable au développement. C'est donc dans cette direction qu'il conviendrait d'encourager la plus grande partie des investissements de la coopération multinationale et même une nouvelle forme de coopération bilatérale liant directement les espaces économiques intégrés aux partenaires étrangers. La réussite du nouveau Plan de redressement de l'économie africaine, récemment présenté aux Nations unies est, nous semble-t-il, à ce prix.

Conclusion

Il apparaît ainsi que les difficultés de l'Afrique résultent d'une interaction complexe de facteurs internes et externes qui, dès le départ, ont empêché les gouvernants, quel que soit le régime choisi, de s'orienter principalement vers la satisfaction des besoins prioritaires de leurs peuples. En effet, la transformation en Etats souverains des multiples entités administratives coloniales, souvent découpées dans une même zone naturelle homogène, a imposé à tous une option pour un développement global dont ils n'avaient pas les moyens, et qui, n'intéressant pas directement les masses dans tous ses aspects, n'a pu emporter leur adhésion enthousiaste, facteur principal d'un développement endogène. Cette option a amené les pouvoirs africains à s'engager directement, avec leurs agents, souvent compétents mais aussi souvent irresponsables, dans tous les secteurs des activités nationales, cherchant à équiper leur pays de tout, et surtout de tout ce que possède le voisin. Dès lors le « saupoudrage » a été la règle avec des résultats traduisant presque partout un mal développement manifeste. Et pourtant, à l'aube des Indépendances, un avertissement avait été donné par le slogan bien connu, alors jugé scandaleux, de René DUMONT : « l'Afrique noire est mal partie »⁴. Ce n'était pour beaucoup qu'une prophétie de malheur à laquelle rien n'obligeait à adhérer. Aujourd'hui, l'expérience nous met tous en face d'une dure réalité. Dès lors la critique, parfois systématique il est vrai, n'a pas manqué, jetant sans nuance l'anathème sur le pouvoir africain en général avec mille et un qualificatifs : dictatorial, incapable, antinational, corrompu, etc., sous-entendant peut-être par là que c'est la lie des sociétés africaines qui a partout été portée au pouvoir ou que les meilleurs Africains, dès leur accession au pouvoir, deviennent les pires traîtres à leurs peuples. S'il en était ainsi demeurerait un pro-

4. Editions du Seuil, Paris, 1962.

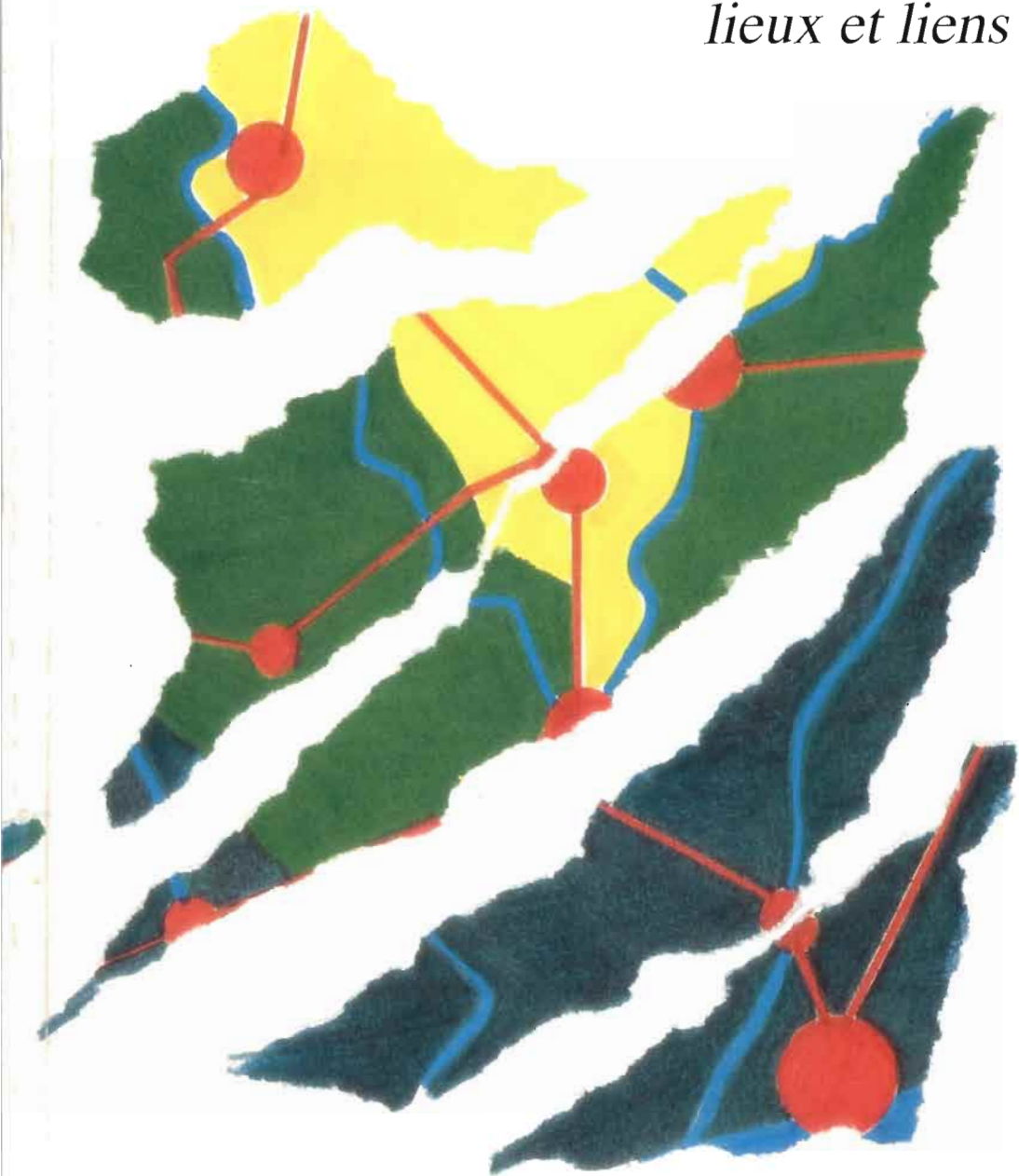
blème de fond à expliquer, compte tenu de la généralisation du phénomène qui n'épargne aucun régime africain. En tout cas, il n'est pas satisfaisant pour l'esprit de déclarer tout simplement que, par perversion morale, dès leur accession au pouvoir, des intellectuels théoriciens connus et admirés cessent de penser, des nationalistes ou révolutionnaires notoires, acceptés et soutenus, deviennent des tortionnaires féroces de leurs mandants, cette malédiction s'appliquant également à leurs remplaçants éventuels.

Il est certes incontestable qu'en Afrique l'exercice du pouvoir se heurte à des obstacles et à un manque de moyens qui poussent à l'autoritarisme. Pourtant ce ne sont pas les qualités et les défauts des hommes qui sont en cause mais la nature même de ce pouvoir appliqué à des Etats pénalisés dès leur naissance par cette tare congénitale qu'est l'émiettement politique. En effet leur fragmentation extrême dans un continent où la nature et les civilisations anciennes commandent, au contraire, des rassemblements pour former de grandes entités, rend les possibilités de vrai développement endogène si réduites que la pression, organisée ou non, des masses insatisfaites, place ce pouvoir entre l'enclume intérieure et le marteau du néo-colonialisme.

Aujourd'hui, face aux difficultés, l'engouement est né pour le renforcement de l'unité, tant du point de vue économique que politique, et déjà existent de nombreuses réalisations communes, notamment en matière de télécommunications, de routes, de banques de développement, etc. Mais le Plan d'urgence (1986-92) de restauration de l'économie africaine ne pourra réussir, quelle que soit l'importance des aides suscitées par la Session spéciale des Nations unies (27 mai-2 juin 1986) qu'en s'appuyant d'abord sur les fonds propres du continent, mais surtout sur une ferme volonté commune de liquider les égoïsmes locaux et même de renoncer à une partie des souverainetés nationales.

Tropiques

lieux et liens



Editions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

*avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique,
de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
et du Ministère des Affaires Etrangères*

Sommaire

Présentation - P. PELISSIER ET G. SAUTTER

Avant-propos - P. GOUROU

Liens - C. BLANC-PAMARD, A. LERICOLLAIS, J. GALLAIS,
H. ATTIA

Campagnes en devenir - J.-Y. MARCHAL, O. HOFFMANN,
L. MESCHY, J. PELTRE-WURTZ, J. BOULET, G. DANDROY,
C. SEIGNOBOS, B. ANTHEAUME, V. LASSAILLY-JACOB,
B. CHARLERY DE LA MASSELIERE, J. BOUTRAIS, M.-C.
CORMIER-SALEM, A. LERICOLLAIS, C. BLANC-PAMARD,
M. BENOIT, H. RAKOTO-RAMIARANTSOA, O. SEVIN, B.
TALLET, Y. DEVERIN, J. RAMAMONJISOA, L. DUBOURDIEU.

Autour des villes - J.-L. CHALEARD, A. DUBRESSON, G.
SALEM, M. LE PAPE, C. VIDAL, A. MANOU-SAVINA, P.
PELTRE, G. MAINET, Y. MARGUERAT, J.-L. DONGMO,
J. CHAMPAUD.

Compositions d'espaces - A. SECK, M.-C. AQUARONE,
R. POURTIER, J.-P. RAISON, M. LESOURD, A. GASCON,
M. PORTAIS, E. GU-KONU, C. TAILLARD, A. SAUSSOL,
J. BONNEMAISON, L. CAMBREZY, J. PLYA, G. SAVONNET,
E. BERNUS, J.-C. ROUX, A.-M. PILLET-SCHWARTZ, M. PE-
PIN-LEHALLEUR, A. HALLAIRE, J. O. IGUE, A. SCHWARTZ.

Liste des auteurs

Table des matières